Nations Unies A/AC.105/L.331/Add.8



Distr. limitée 9 juin 2022 Français

Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Soixante-cinquième session Vienne, 1^{er}-10 juin 2022

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

I. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

- 1. L'avis a été exprimé que le Comité devrait demander au groupe de travail à composition non limitée créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/231 de s'abstenir d'examiner des questions dont s'occupait le Comité et qui étaient reflétées dans les décisions qu'il avait prises avant la création du groupe de travail.
- 2. Quelques délégations ont estimé que la résolution 76/231 de l'Assemblée générale était suffisante pour définir clairement le mandat du groupe de travail à composition non limitée. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue étaient également d'avis que le groupe de travail à composition non limitée était ouvert à la participation de tous les États Membres de l'ONU et qu'il serait plus judicieux, dans le cadre des réunions de ce groupe, de lancer un appel pour éviter les chevauchements avec les travaux du Comité.
- 3. Quelques délégations ont estimé que les votes enregistrés contre la résolution 76/231 de l'Assemblée générale, ainsi que les abstentions de vote, démontraient la nature litigieuse du groupe de travail à composition non limitée.
- 4. Quelques délégations ont estimé que l'examen des questions relatives à la sécurité et à la sûreté était du ressort de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) de l'Assemblée générale.
- 5. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui comprenaient l'élaboration des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, attestaient du rôle qu'il jouait dans le renforcement de la viabilité, de la sécurité et de la sûreté des opérations spatiales.
- 6. Le Comité a noté qu'un débat conjoint de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité





des activités spatiales, se tiendrait, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales et du Bureau des affaires de désarmement, à New York le 27 octobre 2022, et est convenu que le débat conjoint devrait porter sur les chevauchements et les synergies entre les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ceux du groupe de travail à composition non limitée.

L. Questions diverses

- 7. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », conformément à la résolution 76/76 de l'Assemblée générale.
- 8. Les représentantes et représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et du Mexique ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. La représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur permanent, a également fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023

- 9. Le Comité a rappelé qu'au paragraphe 11 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale avait entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires (A/58/20, annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir A/52/20, annexe I, et A/58/20, annexe II, appendice III) auparavant approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 52/56.
- 10. Il a en outre rappelé que, conformément aux mesures relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires, il devrait, à sa soixante-cinquième session, parvenir à un accord sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux pour la période 2024-2025.
- 11. Le Comité a noté qu'aucun groupe régional n'avait présenté de candidature et a donc encouragé les groupes régionaux à présenter les candidatures requises soit avant l'examen par la Quatrième Commission du projet de résolution sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, en 2022, soit avant sa soixante-sixième session, en 2023.

2. Composition du Comité

- 12. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion du Guatemala (A/AC.105/2022/CRP.3) et décidé de recommander que l'Assemblée générale approuve, à sa soixante-dix-septième session, en 2022, l'admission du Guatemala au Comité.
- 13. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion de l'Ouzbékistan (A/AC.105/2022/CRP.4) et a décidé de recommander que l'Assemblée générale approuve, à sa soixante-dix-septième session, en 2022, l'admission de l'Ouzbékistan au Comité.

3. Statut d'observateur

14. En ce qui concerne les demandes déposées par des organisations non gouvernementales en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité, ce dernier a rappelé qu'il avait convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010 (A/65/20, par. 311), que les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif

2/5 V.22-03780

- auprès du Conseil économique et social, qu'au besoin, cette période provisoire pourrait être prolongée d'un an, et qu'il n'octroierait véritablement le statut d'observateur permanent à ces organisations non gouvernementales que lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.
- 15. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Association pour le développement de l'Atlantic International Research Centre en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2022/CRP.5.
- 16. Le Comité a décidé d'octroyer à l'Association pour le développement de l'Atlantic International Research Centre le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.
- 17. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Access Space Alliance en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2022/CRP.6.
- 18. Le Comité a décidé d'octroyer à l'Access Space Alliance le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.
- 19. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Institut de La Haye pour la justice mondiale en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2022/CRP.7.
- 20. Le Comité a décidé d'octroyer à l'Institut de La Haye pour la justice mondiale le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.
- 21. Le Comité a pris note de la demande déposée par International Peace Alliance (Space) en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2022/CRP.8.
- 22. Le Comité a décidé d'octroyer à International Peace Alliance (Space) le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

4. Questions diverses

23. Le Comité a pris note d'un document officieux établi par son président, diffusé à la présente session, et a noté que le Président avait relevé le rôle particulier que jouaient le Comité et ses sous-comités en tant qu'instances uniques pour la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et qu'il importait par conséquent, que la question du Sommet de l'avenir qui devrait avoir lieu en septembre 2023 soit examinée à leurs sessions en 2023, le cas échéant; que le secrétariat devait faire rapport sur l'état d'avancement des préparatifs du Sommet de l'avenir aux sessions du Comité et de ses sous-comités en 2023; que son président, en consultation avec les bureaux du Comité et de ses sous-comités, avait l'intention de présenter à la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2023, certains éléments pour un examen plus approfondi; que le débat conjoint des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-septième session en 2022, pourrait porter sur le Sommet de l'avenir et son dialogue multipartite l'espace extra-atmosphérique; que le thème du Sommet de l'avenir serait abordé dans

V.22-03780 3/5

le cadre du Forum mondial de l'espace de 2022 et lors d'une éventuelle conférence ONU/Portugal sur le thème de la gestion et de la viabilité des activités spatiales qui se tiendrait au premier semestre de 2023 ; et que les préparatifs du Sommet de l'avenir et de son dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique devraient s'appuyer sur la pleine reconnaissance du rôle et des travaux du Comité et de ses sous-comités, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, et tenir pleinement compte du Programme « Espace2030 » qui avait été adopté.

5. Programme 5 (« Utilisations pacifiques de l'espace » : projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021)

- 24. Le Comité était saisi des documents suivants :
- a) Document de séance intitulé « Programme 5, "Peaceful uses of outer space": proposed programme plan for the period 2023 » (A/AC.105/2022/CRP.16);
 - b) Projet de budget-programme pour 2023 [A/77/6 (Sect.6)].
- 25. Le Comité a salué l'exposé fait par le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales sur le projet de plan-programme pour 2023 et les informations fournies par le Bureau sur les principaux domaines de travail.
- 26. Il a approuvé le projet de plan-programme.
- 27. Le Comité a noté que la note de bas de page « d » de l'annexe I du projet de budget-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect.6)) devrait être corrigée pour indiquer le nom correct du Ministère chinois de la gestion des situations d'urgence.

6. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Comité

- 28. Le Comité a recommandé que les points suivants soient examinés à sa soixantecinquième session, en 2023 :
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Adoption de l'ordre du jour.
 - 3. Déclaration de la présidence.
 - 4. Débat général.
 - 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 - 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixantième session.
 - 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantedeuxième session.
 - 8. Espace et développement durable.
 - 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
 - 10. L'espace et l'eau.
 - 11. Espace et changements climatiques.
 - 12. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies
 - 13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
 - 14. Exploration de l'espace et innovation.
 - 15. Programme « Espace 2030 ».
 - 16. Questions diverses.
 - 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

4/5 V.22-03780

29. Le Comité a noté qu'un accord pourrait éventuellement être atteint pendant la période intersessions sur la proposition contenue dans le document de séance A/AC.105/2022/CRP.14 d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session le thème « Coordination des activités lunaires durables » en tant que point subsidiaire d'un an du point intitulé « Exploration de l'espace et innovation », que de nouvelles discussions pourraient avoir lieu à la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique et à la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique et que, dans ce contexte, les États devraient être informés bien avant la soixante-sixième session du Comité de tout accord conclu à cet égard.

M. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

30. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses sous-comités en 2023 :

	Date	Lieu
Sous-Comité scientifique et technique	6-17 février 2023	Vienne
Sous-Comité juridique	20-31 mars 2023	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	31 mai-9 juin 2023	Vienne

V.22-03780 5/5